



Offensifs pour l'avenir !

Déclaration préalable de l'UNSA Education

CDEN du 9 février 2021

Madame la préfète,

Monsieur le Directeur Académique,

Monsieur le président du conseil départemental,

Mesdames, messieurs les membres du CDEN,

Notre propos portera aujourd'hui sur l'école inclusive, car certains indicateurs sont alarmants et les réalités de terrain sont trop souvent aux antipodes de ce que le gouvernement affiche et annonce avec fierté. Cela ne peut que nous amener à réagir.

Tout enseignant, spécialisé ou non, est amené à accueillir dans sa classe un ou plusieurs élèves en situation de handicap ou à besoins éducatifs particuliers. Les équipes sont fortement impliquées et sollicitées pour faire vivre les projets pour et avec ces élèves.

L'École inclusive impacte la pratique professionnelle de tous les personnels de l'Éducation nationale : directeurs d'école, personnels de direction, enseignants spécialisés ou non, accompagnants AESH, psychologues, personnels de vie scolaire, médecins, infirmières, assistantes sociales...

L'ambition que nous défendons, c'est bien une inclusion de qualité qui favorise la réussite de tous les élèves. Elle ne pourra être atteinte que si l'État se donne les moyens de ses intentions et si les acteurs sont en capacité de les faire vivre sereinement. Or trop nombreux sont par exemple les élèves en attente d'orientation IME et ITEP, contraints d'être accueillis dans des classes qui ne leur conviennent pas.

Le dernier rapport du Comité national de suivi de l'École inclusive, auquel les organisations représentatives des personnels ne sont même pas conviées, donne une présentation quasi idyllique de l'École inclusive. Pourtant, bon nombre de témoignages spontanés dans notre département viennent questionner les annonces et analyses qui y sont mises en avant.

Monsieur l'Inspecteur d'Académie, vous nous avez indiqué dans d'autres instances que vous n'envisagiez pas de retraits de postes dans les RASED (réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté). L'Unsa Education ne peut que s'en satisfaire. Mais non seulement, il est important que ces postes soient préservés, mais il est tout aussi important que le ministère vous donne les moyens d'en créer d'autres ainsi que de financer les départs en formation des enseignants qui le souhaiteraient. L'Unsa

Education a accueilli très positivement la création d'un poste de psychologue scolaire lors de la dernière carte scolaire. Mais malheureusement cette création reste insuffisante au regard des besoins de nos élèves, mais également de nos collègues, qui seuls, peuvent parfois être mis en grande difficulté pour gérer certains élèves. Les psychologues de l'Education Nationale interviennent sur plusieurs réseaux d'aide, où sont implantées de nombreuses ULIS écoles en très grande ruralité, avec des secteurs géographiques importants et dans des déserts de relais de soins proposés aux familles et à leurs enfants. Le nombre de demandes d'aide a augmenté et ne permet pas d'intervenir dans un délai raisonnable ni de se donner le temps suffisant pour les enfants et leur famille.

On constate donc que les RASED mis à mal lors de précédents mandats présidentiels, jouent un rôle très important dans le traitement de la grande difficulté, qui plus est dans cette période où la rupture scolaire a précisément touché avant tout les plus précaires et les plus en difficulté dans les apprentissages. Pour l'Unsa Education, il est également indispensable de renforcer le nombre des enseignants référents. Là Encore l'Unsa Education se satisfait de la création du poste d'enseignant référent qui sera soumis au vote de ce CDEN. Mais il faudrait également renforcer le nombre d'infirmières, de médecins scolaires, de dégager les moyens humains nécessaires à la coordination des PIAL (pôles inclusifs d'accompagnement localisés) et augmenter le nombre d'AESH pour pouvoir répondre à toutes les notifications et au remplacement en cas d'absence. Cependant, l'Unsa Education a bien conscience que la création de poste, n'a de sens que si des personnels se portent candidat pour les occuper. L'Unsa Education profite donc du CDEN pour inviter les élus présents lors de cette instance à se questionner sur le peu d'attractivité de notre territoire. Comment expliquer que certains postes de l'Education Nationale ne soient pas pourvus par des personnels titulaires, voir pas pourvus du tout faute de candidats sur ces postes ? Au mieux, un contractuel sera recruté, au pire, ce poste ne sera pas du tout occupé, la charge de travail qu'aurait dû réaliser la personne sur le poste en question devant être redistribué à des personnels déjà en manque de temps et de moyens pour exercer correctement leurs missions. Concernant les AESH dont le rôle indispensable n'est plus à démontrer, peut être faudrait-il que l'Education Nationale ose enfin afficher ces fonctions comme gratifiantes et attractives. A ce jour, ce ne sont que des emplois précaires, où les collègues en poste sont bien souvent en difficulté financière, les salaires versés pour ces fonctions, très souvent en plus, à temps partiel ne permettant pas de vivre correctement. Dans la situation sanitaire actuelle, certains AESH sont reconnus comme personnels vulnérables et sont donc placés en autorisation d'absence. On pourrait se dire que cela est une bonne chose, cependant la réalité est tout autre puisqu' aucun moyen de remplacement n'est prévu pour ces personnels. Résultat, l'élève pour lequel une notification MDPH stipule un accompagnement par une AESH se retrouve en difficulté, les enseignants qui doivent gérer ces élèves sans l'AESH qui devaient leur permettre une inclusion correcte se retrouvent en difficulté.

La problématique des personnels vulnérables ne se limite pas aux AESH. À l'automne, alors que le pays affrontait sa deuxième vague épidémique, le gouvernement répondait enfin à la demande de renforts formulée par l'Unsa

Education. Mais il y répondait à sa façon : le ministère accordait aux rectorats des possibilités de recrutements seulement jusqu'aux vacances de février.

Pour l'Unsa Education, l'heure n'est pas à la prudence budgétaire. L'Unsa Education rappelle que malgré des contrats peu attractifs et la problématique de recrutement de notre département, ce sont tout de même des emplois qui se sont révélés indispensables pour assurer le remplacement dans le 1er degré et pour renforcer les vies scolaires dans le 2nd degré, qui ont répondu présents et se sont engagés pour l'Ecole.

Aujourd'hui, l'évolution de la situation sanitaire et le renforcement des contraintes pour relever le défi du maintien de l'ouverture des établissements engendrent davantage de besoins pour les faire fonctionner.

Prolonger dès maintenant et durablement les contrats des contractuels et AED éviterait une gestion dans l'urgence, avec son lot de difficultés de recrutement, des informations de dernière minute sur lieu d'affectation, des ruptures puis des reprises de contrats, et d'inévitables conséquences financières pour ces personnels.

L'Unsa Education demande donc la prolongation immédiate de leurs contrats jusqu'aux vacances d'été pour affronter la suite de l'épidémie, stabiliser l'Ecole et sécuriser ces personnels venus prêter main forte.

L'Unsa Education ne saurait terminer cette déclaration sans évoquer la carte scolaire présentée ce jour. L'Unsa Education apprécie la prise en compte de ses remarques et les changements proposés depuis le groupe de travail et le CTSD qui ont précédé ce CDEN.

L'Unsa Education, ne peut que se satisfaire également de la réimplantation des postes de remplaçants que les directives ministérielles qui demandaient la non fermeture de classe, avaient amené à supprimer.

Pour l'Unsa Education, la création de ces postes de remplaçants est plus que nécessaire au vu de la situation catastrophique du remplacement actuellement.

Concernant le second degré, l'Unsa Education constate avec regret l'augmentation du nombre d'heures supplémentaires qui devront être effectués dans les établissements. Comme l'Unsa Education a déjà pu vous le signaler, de nombreux établissements vont, si cette augmentation devait se poursuivre dans les années à venir, se retrouver très rapidement face aux limites de cet exercice. Le nombre d'heures supplémentaires que peut effectuer chaque enseignant n'est pas extensible éternellement et ne peut être envisagée que sur la base du volontariat, dès lors que l'on dépasse les deux heures supplémentaires réglementaires. La taille de certains de nos établissements meusiens ajoutée au nombre d'enseignants à temps partiel ne pouvant donc faire d'heures supplémentaires ne fait que renforcer cette difficulté. D'autre part, l'Unsa Education refuse que ces heures supplémentaires soient considérées comme de la revalorisation. Nous sommes bien face à un travail supplémentaire qui nécessite une rémunération supplémentaire.

Enfin, l'Unsa Education rappelle lors de ce CDEN, son désaccord avec le non-respect au niveau départemental du cadrage national sur la prise en compte dans les effectifs des écoles et des établissements des élèves scolarisés en ULIS. Pourtant la loi n° 2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance est très claire sur ce point. Dans son article 25, elle insère dans l'article L. 351-1 du code de l'Education une phrase ainsi rédigée : « Les élèves accompagnés dans le cadre de ces dispositifs sont comptabilisés dans les effectifs scolarisés. ». Si ce non comptage n'a que peu d'impact cette année, il pourrait ne pas en être de même dans les années à venir.

En conséquent, l'Unsa Education rappelle ici que l'Unsa Education réitère sa demande que, conformément à la loi du 26/07/2019, les effectifs d'Ulis soient pris en compte dans les effectifs des écoles ou des divisions de collège dans le cadre de la carte scolaire et ce, sans comptabiliser le dispositif dans le nombre de classes de l'école ou en termes de division en collège. La Meuse se conformerait alors aux dispositions légales.

Nous vous remercions pour votre attention.